



## Etat d'avancement du Plan d'action radium 2015-2022

Le Plan d'action radium 2015-2022, approuvé par le Conseil fédéral en mai 2015 et prolongé de trois ans en avril 2019, vise à régler le problème des héritages radiologiques liés à l'application de peinture luminescente au radium dans l'industrie horlogère jusque dans les années 1960. Ce plan d'action prévoit en particulier la mesure de plus de 1000 biens-fonds abritant jadis des ateliers de posage de peinture au radium, principalement des places de travail à domicile situées dans l'Arc jurassien.

A ce jour, 822 biens-fonds regroupant plus de 4600 appartements (ou objets commerciaux) ont déjà fait l'objet d'un diagnostic du radium. Parmi ceux-ci, 129 biens-fonds doivent être assainis, ce qui représente 80 appartements (ou objets commerciaux) et 84 jardins. Les assainissements sont déjà terminés (ou en cours) dans 110 biens-fonds.

	Etat des diagnostics	Résultats des diagnostics				Etat des assainissements	
		Biens-fonds sans nécessité d'assainissement		Biens-fonds à assainir		Assainissements terminés (ou en cours)	
		Nombre biens-fonds	Communes concernées	Nombre biens-fonds	Communes concernées	Nombre biens-fonds	Communes concernées
Canton BE	183	142	Biel/Bienne	41	Biel/Bienne	38	Biel/Bienne
	82	67	Bern, Brügg, Büren an der Aare, Cortébert, Hasle b. Burgdorf, La Neuveville, Lengnau b. Biel, Lovresse, Lyss, Moutier, Nidau, Orpund, Péry-La-Heutte, Pieterlen, Reconville, Safnern, Saint-Imier, Sonceboz, Sonviller, Tavannes, Tramelan, Ville-ret	15	Bern, Kräiligen, Lengnau b. Biel, Meinisberg, Moutier, Nidau, Orpund, Safnern, Tavannes, Tramelan	10	Kräiligen, Lengnau b. Biel, Meinisberg, Nidau, Orpund, Safnern, Tavannes
Canton NE	256	222	La Chaux-de-Fonds	34	La Chaux-de-Fonds	28	La Chaux-de-Fonds
	82	74	Corcelles-Comondrèche, La Brévine, La Grande Beroche, La Sagne, Le Locle, Les Ponts-de-Martel, Milvignes, Neuchâtel, Peseux, Val-de-Ruz, Val-de-Travers	8	Le Locle, Neuchâtel, Val-de-Ruz, Val-de-Travers	6	Le Locle, Neuchâtel, Val-de-Ruz, Val-de-Travers
Canton SO	125	101	Aedermannsdorf, Bettlach, Biberist, Flumenthal, Gerlafingen, Grenchen, Günsberg, Holderbank, Langendorf, Matzendorf, Mümliswil, Olten, Rechterswil, Solothurn, Trimbach, Welschenrohr, Wolfwil, Zuchwil	24	Bellach, Bettlach, Biberist, Grenchen, Herbetswil, Langendorf, Luterbach, Oensingen, Solothurn, Welschenrohr, Wolfwil	23	Bellach, Bettlach, Biberist, Grenchen, Langendorf, Luterbach, Oensingen, Solothurn, Welschenrohr, Wolfwil
Autres cantons	94	87	Alle (JU), Arogno (TI), Basel, Bazenhaid (SG), Bellevue (GE), Bissonne (TI), Bubendorf (BL), Carouge (GE), Chêne-Bougeries (GE), Courgenay (JU), Delémont (JU), Fontenais (JU), Genève, Hölstein (BL), Küsnacht (ZH), Lausanne (VD), Le Brassus (VD), Le Chenit (VD), Le Noirmont (JU), Le Sentier (VD), Les Bois, Les Breuleux (JU), Locarno (TI), Niederdorf (BL), Luzern, Oberdorf (BL), Petit-Lancy (GE), Porrentruy (JU), Pully (VD), Saignelégier (JU), St-Sulpice (VD), Vallorbe (VD), Vevey (VD), Waldenburg (BL), Ziefen (BL), Zürich	7	Genève, Schaffhausen, Tecknau (BL), Waldenburg (BL), Weiningen (BL), Weiningen (ZH)	5	Genève, Schaffhausen, Waldenburg (BL), Weiningen (ZH)
<b>Total</b>	<b>822</b>	<b>693</b>		<b>129</b>		<b>110</b>	

En présence de traces de radium dans des locaux intérieurs, l'OFSP évalue la dose annuelle supplémentaire pouvant être reçue par les occupants sur la base des résultats de mesure et de scénarios d'exposition. Ces scénarios ont pour objectif d'exclure, pour tout occupant actuel ou futur, une exposition supérieure à la limite de dose de 1 milliSievert par an (mSv/an) tolérée pour la population suisse. Si le résultat de cette estimation montre que la valeur de 1 mSv/an peut être dépassée pour l'occupant potentiellement le plus exposé à la présence de radium, alors la décision est prise d'assainir les locaux. Dans les 80 appartements (ou objets commerciaux) ayant fait l'objet d'une décision d'assainissement, les doses estimées se situent entre 1 et 2 mSv/an dans 40 appartements, entre 2 et 5 mSv/an dans 26 appartements, entre 5 et 10 mSv/an dans 8 appartements, entre 10 et 15 mSv/an dans 5 appartements et entre 15 et 20 mSv/an dans 1 appartement.

Pour les jardins, un assainissement est requis en cas de dépassement du seuil de 1000 becquerels par kilogramme (Bq/kg) pour la concentration en radium dans la terre. Les valeurs maximales de radium mesurées dans des échantillons de terre prélevés dans les 84 jardins à assainir s'élèvent en moyenne à 26'000 Bq/kg. Dans un cas, elles avoisinent ponctuellement les 668'200 Bq/kg.

Les déchets d'assainissement faiblement contaminés au radium sont entreposés en lieu sûr dans l'attente de leur élimination conformément aux dispositions légales. Quatre sites de stockage temporaires ont d'ores et déjà été aménagés à cette fin dans les cantons de Berne, Genève, Neuchâtel et Soleure. L'OFSP s'assure, par le biais de mesures de radioprotection, que le personnel séjournant sur ces sites ainsi que la population des alentours ne sont pas exposés à des doses de rayonnement dépassant les seuils admis.